

STOP BETON ET DENSIFICATION

Avec le nouveau Schéma de Développement du Territoire (SDT), quelle **révolution urbanistique** et **immobilière** se prépare en Wallonie ?

DÉBAT : Avec le Stop Béton où loger et faire travailler 300.000 nouveaux habitants sans faire monter les prix ?

Densification des centres : les communes et les riverains en voudront-ils ?



Willy BORSUS,
Ministre-Président,
GOUVERNEMENT WALLON



Valérie DEBUE,
Ministre du LOGEMENT
et de la VILLE,
GOUVERNEMENT WALLON



Julie CHANTRY
Bourgmestre,
OTTIGNIES-LLN



Florence REUTER,
Bourgmestre,
WATERLOO



Thierry BERTHET,
CELLULE DU
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL, SPW



Nicolas CORDIER,
Administrateur-délégué,
INESU-IMMO (UCL)



Philippe VERDUSSEN,
Architecte,
ARCHI 2000



Wouter COUCKE,
Directeur,
MATEXI



**Baudouin le HARDY
de BEAULIEU,**
Directeur Général,
inBW



Michel SCHOLASSE,
Avocat , HSP



8h15

Accueil des participants et petit déjeuner

8h50

Introduction



Par **Laurence de HEMPTINNE**,
Adm. dél., EDITIONS & SÉMINAIRES SA

9h00

Présentation du BRV, le grand plan d'aménagement du territoire lancé par le Gouvernement flamand et incluant le Stop béton à partir de 2040



- Quel cadre légal ?
- Quelles zones bâtissables seront déclassées ?
- Quelles indemnités sont prévues ?

Par **Pieter DE BOCK**,
Avocat, CLIFFORD CHANCE

9h20

Comment MATEXI a-t-il déjà modifié sa stratégie de développement immobilier en vue du futur Stop béton en Flandre ?



- Comment cette mesure est-elle perçue par le secteur immobilier en Flandre ?

Par **Wouter COUCKE**,
Acquisition & Development Director, MATEXI

9h40

Les principaux aspects du futur Schéma de développement du Territoire Wallon (SDT) impactant l'urbanisme :



- limitation de la consommation d'espace à 6 km²/an en 2030, puis à 0 km²/an en 2050 (Stop béton)
- logements neufs : quotas minimums (50 % puis 75 %) à réaliser dans les cœurs de villes et de villages
- pas de centres commerciaux de plus de 2.500 m² en périphérie

Par **Thierry BERTHET**,
Fonctionnaire dirigeant, CELLULE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT), GOUVERNEMENT DE WALLONIE

10h00

Quel sera l'impact pour les propriétaires et les développeurs immobiliers du futur SDT et notamment du Stop béton prévu en deux étapes ?



- Comment appliquer la règle des 6 km²/an en 2030 et celle des pourcentages imposés de logements dans les centres des villes ou des villages ?
- Quels outils utiliser pour accélérer les développements urbains ? La ZEC (Zone d'Enjeu Communal) : l'outil du futur ?

Par **Michel SCHOLASSE**,
Avocat-Associé, HSP

10h20

INTERVIEW et TABLE RONDE avec **Willy BORSUS**,
Ministre-Président, GOUVERNEMENT WALLON sur le thème :



Comment concilier développement wallon et utilisation parcimonieuse du territoire ?

Avec



Thibaut CEDER,
Expert, UNION DES VILLES
ET COMMUNES DE
WALLONIE (UVCW)



Baudouin le HARDY de BEAULIEU,
Directeur Général, inBW

11h00

PAUSE



En vertu du futur Schéma de Développement du Territoire (SDT) qui est actuellement soumis à enquête publique, à partir de 2050 plus aucun hectare de terre ne pourra plus être consacré à du logement, de l'activité économique ou des voiries.

A dater de 2030 déjà, seuls 6 km² par an pourront encore faire l'objet d'une artificialisation.

Il faudra donc reconstruire ou densifier les lieux de vie existants comme ce sera le cas, par exemple, pour le futur quartier des Confluents sur le site des anciennes Forges de Clabecq à Tubize (Projet et doc. Duferco)

Séminaire du mardi 11 décembre 2018 - Cercle du Lac, Ottignies-Louvain-la-Neuve



Le nouveau quartier «Esprit Courbevoie», plus de 450 logements, du commerce et des services a commencé à sortir de terre sur la dalle de couverture du RER à Louvain-la-Neuve. Il s'agit d'un des plus importants développements résidentiels jamais réalisés dans la cité universitaire. (Projet : Besix Red et Thomas & Piron ; Arch. : Syntaxe et Montois & Partners)

11h30

Quelle stratégie immobilière pour l'UCL à Louvain-la-Neuve dans le contexte du futur Stop au béton et son corollaire la nécessaire densification des cœurs villes ?



- Vers des développements immobiliers plus denses ?
- Moyennant quelles contreparties et participation de la part des développeurs immobiliers ?

Par **Nicolas CORDIER**,
Administrateur-délégué, INESU-IMMO (UCL)

11h50

Quelle stratégie de développement urbain à Waterloo dans le contexte de la densification imposée par le SDT des centres-villes ?



- Où en est le réaménagement du centre de Waterloo ?
- Est-il imaginable de densifier Waterloo en y ajoutant des logements supplémentaires dans l'esprit de ce que prévoit le SDT ?

Par **Florence REUTER**,
Bourgmestre, WATERLOO



A partir de 2030, 50 % des logements neufs devront être construits dans les cœurs de villes et 75 % en 2050. Mais toutes les villes pourront-elles supporter cette densification ?

12h10

INTERVIEW et TABLE RONDE

avec

Valérie DEBUE,

Ministre de Logement, en charge de la Politique de la ville, GOUVERNEMENT WALLON



Comment augmenter le nombre de logements dans les cœurs de villes et villages dans les proportions imposées par le SDT sans accroître les problèmes de mobilité et susciter l'opposition des riverains ?

Avec



Julie CHANTRY,
Bourgmestre,
OTTIGNIES-LLN



Michael GOBLET D'ALVIELLA,
Bourgmestre,
COURT-SAINT-ETIENNE



CASE STUDY :

Présentation du nouveau projet de tour pour le site de l'ancienne vinaigrerie à Wavre. Un exemple de densification d'un centre-ville dans l'esprit du SDT ?

Par **Philippe VERDUSSEN**,
Architecte, Archi 2000



Une nouvelle demande de permis pour une tour moins haute sera introduite d'ici peu par les propriétaires du site de la vinaigrerie.

13h15

WALKING LUNCH



En couverture :

Vue du premier projet de tour pour le site de l'ancienne vinaigrerie à Wavre
Projet : SA Louis Dothey ; Architecte : Artepolis ;
Image : Copyright : Artepolis Aldo Sanguinetti/ F. Wauters

Renseignements pratiques

Date et lieu du séminaire

Mardi 11 décembre 2018 à partir de 8h15.
Cercle du Lac, Boulevard Baudouin 1er, 23
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Annulation

Toute annulation devra être communiquée par écrit ou par e-mail au plus tard le jeudi 5 décembre 2018. Passé ce délai, le droit d'inscription reste dû et le classeur reprenant les exposés est envoyé au participant empêché.

Droit de participation

495€ + TVA 21% (598,95€), comprenant le drink d'accueil, le lunch et le dossier récapitulatif des exposés. Sauf cas particulier, nous ne pourrions donner accès au séminaire aux personnes inscrites n'ayant pas réglé leur droit de participation.

Informations

Editions & Séminaires
Laurence de Hemptinne S.A.
Rue de Ferrière, 6 - 1470 Bousval.
Tél. : 010/61 20 95
Fax : 010/61 73 88
GSM : 0475 38 00 75
e-mail : info@editionsetseminaires.be

Bulletin d'inscription

**A renvoyer par mail à l'adresse info@editionsetseminaires.be, par fax au 010/61 73 88
ou par courrier à Editions & Séminaires Laurence de Hemptinne S.A., rue de Ferrière, 6 à 1470 Bousval**

M. Mme

Prénom(s) :

Nom(s) :

Fonction(s) :

Société :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse e-mail :

Tél. : Fax :

TVA :

Participera au séminaire du mardi 11 décembre 2018 et versera, après réception d'une facture, la somme de 495€ + TVA (21%) (598,95€) avec le numéro de la facture en référence.

La facture peut-elle vous être envoyée par e-mail ? OUI NON

Si l'adresse e-mail pour l'envoi de la facture est différente, veuillez l'indiquer ci-dessous :

.....

Date : Signature(s) :